

Les déchetteries

L'agglomération est équipée de deux déchetteries sur son territoire ainsi qu'un Centre de tri. Les déchetteries sont réservées aux particuliers habitant sur le territoire et leur accès est gratuit (sur inscription)

L'accès aux déchetteries

Inscription obligatoire pour accéder aux 2 déchetteries de l'agglomération boulonnaise.

Un système d'identification unifié est mis en place par **reconnaissance des plaques minéralogiques** pour les déchetteries de Saint-Léonard et Saint-Martin-Boulogne. Attention, si vous êtes déjà inscrit à la déchetterie de Saint-Léonard, vous êtes accepté automatiquement à la déchetterie de Saint-Martin-Boulogne.

L'inscription s'effectue en ligne à cette adresse :

<https://agglo-boulonnais.webusager.fr/> (https://agglo-boulonnais.webusager.fr/BOULONNAIS/pages/p_demarches.aspx?tevt=20210128113224190040)

Lors de la création de votre espace, vous devrez fournir les pièces justificatives en format numérique :

- **Carte grise du véhicule** qui ira à la déchetterie
- **Justificatif de domicile de moins de 6 mois** (électricité, téléphone, ...)
- **Pièce d'identité** (carte d'identité, permis de conduire, ...)

Utilisation :

Suite à votre enregistrement, vous vous présenterez à la déchetterie avec le véhicule enregistré. Le système de détection lira votre plaque d'immatriculation. Si elle correspond à celle que vous avez indiqué lors de l'inscription, la barrière s'ouvre et vous pouvez déposer les déchets.

Deux déchetteries sont accessibles par inscription pour les particuliers sur les communes de Saint-Léonard et Saint-Martin Boulogne. Le Centre de tri basé sur Saint-Martin Boulogne n'est pas un lieu ouvert au public.



Les déchets acceptés en déchetterie

Les déchetteries

Les déchetteries de **Saint-Léonard** et **Saint-Martin-Boulogne** sont à votre service pour recevoir : encombrants, gravats, pneumatiques, textiles, radiographies, piles, batteries, huile de vidange, déchets toxiques (peintures, solvants, acides ...), les produits valorisables (papiers, cartons, ferraille, verre, plastiques, déchets verts, bois...), l'amiante (apport uniquement sur inscription le 1er mardi de chaque mois - limité à 15m²) et le mobilier.

La limite d'apport en déchetterie est fixée à 1m³ par semaine.

Horaires

Du lundi au samedi : 7h45 à 18h45 - Le dimanche de 8h à 11h45.

Fermés les jours fériés



Déchetterie de Saint-Léonard

Rue Louis Blériot - Zi de la Liane
Saint-Léonard - Tél : 03 21 92 31 31



Déchetterie de Saint-Martin-Boulogne

Rue de l'Hippodrome - Zone de l'Inqu terie
Saint-Martin-Boulogne - T l : 03 21 80 26 27

LES ENCOMBRANTS

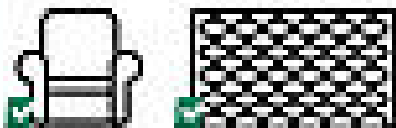
📅 SUR RENDEZ-VOUS

Votre présence n'est pas obligatoire le jour de votre rdv

Uniquement pour les déchets trop lourds ou trop volumineux pour être apportés par l'usager en déchetterie.

Encombrants acceptés en collecte à domicile :

- ✓ Mobilier (tables, chaises, armoires),
- ✓ Matelas, sommier, ...



Encombrants refusés en collecte à domicile :

- ✗ Gravats et déchets de travaux : dépôt en déchetterie.
- ✗ Pneus usagers : repris gratuitement par votre garagiste.
- ✗ Boutelles de gaz : reprise directement par votre vendeur.
- ✗ Véhicules à moteur,
- ✗ Déchets en vrac de vide grenier, ...



Pour prendre RDV, il suffit d'appeler le

0800 072 772

SERVICE ET APPEL GRATUITS

Pour les communes de **Condette, Dannes, Equihen-Plage, Nesles, Neufchâtel-Hardelot, Wimereux** appeler le

09 69 39 11 59

SERVICE ET APPEL GRATUITS

Les encombrants

La collecte des encombrants se fait sur rendez-vous. Les habitants de l'agglomération boulonnaise peuvent bénéficier de **4 enlèvements par an**.

Pour prendre rendez-vous il faut contacter le numéro de téléphone (différent selon votre commune) :

0800 072 772 : Baincthun, Boulogne-sur-Mer, Conteville-Lez-Boulogne, Hesdigneul-Les-Boulogne, Echinghen, Hesdin l'Abbé, Isques, La Capelle-Les-Boulogne, Le Portel, Outreau, Pernes-les-Boulogne, Pittefaux, Saint-Etienne-au-Mont, Saint-Léonard, Saint-Martin-Boulogne, Wimille.

09 69 39 11 59 : Condette, Dannes, Equihen-Plage, Nesles, Neufchâtel-Hardelot, Wimereux.

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

✓ OUI

✗ NON



[f](https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais) (https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais)

[t](https://twitter.com/aggloboulonnais) (https://twitter.com/aggloboulonnais)

[y](https://www.youtube.com/c/aggloboulogne) (https://www.youtube.com/c/aggloboulogne)

[i](http://instagram.com/aggloboulonnais) (http://instagram.com/aggloboulonnais)

[in](https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-aggglom%C3%A9ration-du-boulonnais/) (https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-aggglom%C3%A9ration-du-boulonnais/)

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU BOULONNAIS**

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS
CONTACTER

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓ JE M'INSCRIS

> ARCHIVES

> DÉSINSCRIPTION

- > PLAN DU SITE
- > MARCHÉS PUBLICS
- > ACCESSIBILITÉ
- > MENTIONS LÉGALES
- > PROTECTION DES DONNÉES
- > OFFRES D'EMPLOI
- > GESTION DES COOKIES